

Présents :

Colin S. Robinson, président du conseil d'administration

Cathy Skinner, présidente et première dirigeante (d'office)

Glenn Hildebrand Louise Rowlands

Jean-Guy Bourgeois Marie Buchan Marc Lafond

Chris Lorenc Yvette Milner Ron Koslowsky

Constituant un quorum du conseil d'administration en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.

Également présentes :

Brad Janzen, secrétaire général et vice-président, Services juridiques, de conformité et organisationnels

Heather Baete, secrétaire générale adjointe

Présents pour certains points à l'ordre du jour :

Jennifer Bird, avocate générale

Renzo Borgesa, vice-président, Stratégie, innovation et analytique

Dave Kramer, vice-président, SAIN et SAUF au travail Manitoba

Absence :

Louise Simbandumwe, administratrice

Ouverture

Le président a ouvert la réunion à 12 h 19. L'ordre du jour tel que remis aux participants a été confirmé.

L'absence de Louise Simbandumwe a été notée.

Le président a lu une déclaration de reconnaissance des terres ancestrales et territoriales autochtones. Il a formulé des commentaires au sujet du déplacement des populations du Nord à la suite des ravages causés par les feux de forêt.

Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

Procès-verbal de la réunion précédente

Le président a présenté le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2025.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2025 soit confirmé comme compte rendu raisonnable.

Suivi de la réunion précédente

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Points nécessitant une décision

Examen de la politique de financement du régime de retraite

(Ordonnance de la WCB n° 17/25)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité des finances. Il a passé en revue les modifications proposées à la politique de financement concernant les facteurs de volatilité de la capitalisation et la fréquence des évaluations.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la version révisée de la politique de financement du régime de retraite de la WCB.

Dépôt annuel de l'évaluation du régime de retraite

(Ordonnance de la WCB n° 18/25)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité des finances et a souligné que la WCB effectue chaque année des évaluations du régime de retraite. Il a présenté les critères de dépôt des évaluations. Bien que cela soit facultatif cette année, on a recommandé de déposer l'évaluation de 2024 auprès de la Commission manitobaine des pensions.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve le dépôt de l'évaluation du régime de retraite de la WCB qui a été préparée pour l'exercice se terminant le

31 décembre 2024 auprès du Bureau du surintendant de la Commission manitobaine des pensions.

Conformité du Fonds d'obligations canadien (régime de retraite)

(Ordonnance de la WCB n° 19/25)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité de placement. Il a signalé que le portefeuille d'obligations canadiennes du régime de retraite n'était pas conforme aux seuils de qualité du crédit. Il a recensé les mesures à prendre pour que cette catégorie d'actifs soit conforme aux seuils de qualité de crédit comme indiqué dans l'énoncé des politiques et des objectifs de placement.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la sélection du fonds Mackenzie Bond Universe Index comme gestionnaire d'obligations canadiennes du régime, à titre de remplacement du fonds Mackenzie Core Fixed Income.

Revue des actions (régime de retraite)

(Ordonnance de la WCB n° 20/25)

Ron Koslowsky a présenté ce point au nom du comité de placement. Il a recommandé de modifier la structure du mandat d'investissement en actions mondiales du régime de retraite afin de remédier aux problèmes de rendement et de gestion.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration adopte une nouvelle structure pour le mandat d'investissement en actions mondiales du régime, composée d'un gestionnaire de portefeuille d'actions américaines géré passivement (Mackenzie US Index Fund) et de deux gestionnaires de portefeuille d'actions américaines géré activement (BMO Fonds valeur internationale et un autre à déterminer).

Membre externe du comité de vérification

(Ordonnance de la WCB n° 21/25)

Yvette Milner a présenté ce point au nom du comité de vérification. On a passé en revue le processus de recrutement.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la nomination de Mark Giesbrecht à titre de membre externe professionnel du comité de vérification.

Son mandat initial sera de trois ans et se terminera le 31 décembre 2028.

Ordre du jour de la séance de planification stratégique

(Ordonnance de la WCB n° 22/25)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance et a souligné que la séance à venir s'appuiera sur l'exercice de 2024. Le conseil d'administration a discuté des travaux en cours d'élaboration d'une charte de prévention.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve le format et l'orientation stratégique proposés pour la mise à jour de la planification stratégique de 2025, notamment :

- Une séance structurée en deux parties
- Un nouvel accent mis sur la raison d'être de l'organisation
- Une meilleure participation des petits groupes lors des mises à jour des piliers
- Une discussion tournée vers l'avenir sur la stratégie de prévention de la WCB, étant donné que les contrats actuels des programmes de sécurité propres aux industries arrivent à échéance en 2026.

Modifications des politiques visant à appuyer le financement de la recherche sur les subventions

(Ordonnance de la WCB n° 23/25)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Il a mentionné qu'en vertu de l'article 97.1 de la *Loi sur les accidents du travail*, la WCB est habilitée à soutenir les dépenses de la Caisse des accidents pour un grand nombre d'activités de recherche. L'abrogation proposée de la politique 52.10 et son remplacement par un programme de subventions offriront davantage de souplesse pour accéder à la recherche ciblée et à d'autres programmes pour répondre aux besoins.

Le conseil d'administration recevra des rapports réguliers sur tous les projets financés.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve l'abrogation de la politique 52.10, *Programme de recherche et d'innovation en milieu de travail*, en date du 1^{er} juillet 2025.

Nouvelle politique sur le processus décisionnel – Bénéfice du doute

(Ordonnance de la WCB n° 24/25)

L'avocate générale s'est jointe à la réunion et a présenté les modifications législatives récentes au projet de loi 24 ainsi que les modifications aux politiques nécessaires à son adoption. Concernant la modification des prestations de décès, elle a indiqué que si un travailleur décède des suites d'un accident du travail et qu'il n'a pas de conjoint, les prestations seront désormais versées à sa succession.

L'avocate générale a relevé les modifications législatives concernant la disposition relative au « bénéfice du doute » et les circonstances dans lesquelles cette disposition s'appliquerait. Elle a indiqué qu'une formation sera dispensée au personnel de soutien au processus décisionnel afin d'assurer la bonne application de la disposition. Le conseil d'administration a discuté de l'application du principe du bénéfice du doute et a demandé à l'administration d'assurer un suivi et de lui faire rapport sur l'utilisation de cette disposition.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la politique révisée 22.00, *Processus décisionnel*, en date du 3 juin 2025.

L'avocate générale a quitté la réunion.

Modification au règlement administratif n° 1

(Ordonnance de la WCB n° 25/25)

Jean-Guy Bourgeois a présenté ce point au nom du comité de gouvernance. Le règlement administratif n° 1 a dû être modifié pour tenir compte de la décision du conseil d'administration de dissoudre le comité de surveillance de la modernisation numérique.

Sur motion dûment présentée et appuyée,

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve les modifications au règlement administratif n° 1, en date du 17 juin 2025.

Rapports des comités reçus à titre de renseignement

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Réunion du comité de gouvernance – Le 3 juin 2025

Réunion du comité de placement – Le 5 juin 2025

Réunion du comité des finances – Le 5 juin 2025

Présentation de suivi sur les statistiques sur les réclamations

Le vice-président, Stratégie, innovation et analytique s'est joint à la réunion. Il a souligné que le conseil d'administration a demandé des renseignements supplémentaires à la suite de la présentation sur les réclamations à laquelle il a assisté en décembre 2024. On a fourni des renseignements concernant les employeurs de la catégorie E et l'historique des réclamations des employeurs cotisant individuellement, l'accent étant mis sur les réclamations pour les lésions psychologiques.

Le conseil d'administration a discuté des divers services de soutien offerts aux travailleurs qui souffrent de lésions psychologiques. La WCB fournira un soutien en matière de dotation pour aider les employeurs dans leurs efforts de prévention.

Le conseil d'administration a reçu le rapport statistique sur les réclamations à titre de renseignement.

Indice de santé et de sécurité du Manitoba

Le vice-président, SAIN et SAUF au travail Manitoba s'est joint à la réunion. Il a fourni des renseignements sur les éléments pris en compte pour le calcul de l'indice de santé et de sécurité. Cet indice sert à mesurer les progrès réalisés dans les domaines de la prévention des blessures et maladies professionnelles. L'indice pour 2024 était de -1,2 %, une position défavorable par rapport à celle de l'année précédente. On a signalé que cette variation négative était principalement due à l'augmentation du nombre d'inspections et à l'augmentation des niveaux de risque associés aux ordres qui en ont découlé.

Le conseil d'administration a reçu le rapport sur l'Indice de santé et de sécurité du Manitoba à titre de renseignement.

Le vice-président, Stratégie, innovation et analytique et le vice-président, SAIN et SAUF au travail Manitoba ont quitté la réunion.

Rapport de l'administration

La présidente et première dirigeante a présenté les points saillants de son rapport.

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Communication avec le conseil d'administration (atteinte à la cybersécurité)

Le conseil d'administration a siégé à huis clos.

Le huis clos du conseil a été levé.

Calendrier des réunions du conseil d'administration pour 2026

Le conseil d'administration a reçu, à titre de renseignement, le calendrier des réunions du conseil d'administration pour 2026, qui comprend des réunions du comité de placement et du comité des finances au troisième trimestre.

Rapport du secrétaire général

Le conseil d'administration a reçu le rapport à titre de renseignement.

Plan de travail du conseil d'administration

Le conseil d'administration a reçu les renseignements fournis avec l'ordre du jour.

Questions diverses

Pas d'autres questions.

Discussion à huis clos

Le conseil d'administration a levé la séance pour se réunir à huis clos.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 14 h 54.

Les prochaines réunions auront lieu le lundi 6 octobre à 12 h 15 et le mercredi 8 octobre 2025 à 9 h.